

ANNEXE A LA CIRCULAIRE AUX BANQUES N°85-26 DU 2 JUILLET 1985²

BANQUE

Date

ORDRE DE VIREMENT { Ordinaire
 { Téléphonique

A Monsieur le Directeur du Comptoir de la Banque Centrale de Tunisie à Tunis,

Donneur d'ordre.....

N° de compte.....

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Clé	<input type="text"/>
(60)				

Nous vous prions de virer, par le débit de notre compte susvisé, le montant ci-

après : Montant en chiffres

Montant en lettres.....

Libellé :

Code de la banque	Nature de l'opération	Période		Référence du bordereau adressé à Tunis-Ré	
		Du	Au	Numéro	Date
	COMMDEC ⁽¹⁾	JJ.MM.AA	JJ.MM.AA		JJ.MM.AA

Nombre de positions : 2 10 8 8 10 8

Au profit du Fonds National de garantie dont le compte est ouvert sur les livres de la Banque Centrale de Tunisie sous le numéro

4109	006	000
(61)		

Signature

² Ainsi ajouté par la circulaire n°94-18 du 9/11/1994

⁽¹⁾ COMMDEC : Commission sur le découvert